

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Un comité d'inspection professionnelle est institué au sein de chaque Ordre.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.

Le comité est formé de sept (7) membres nommés par le Conseil d'administration parmi les chimistes inscrits au Tableau de l'Ordre depuis au moins **3 ans**.

Les membres entrent en fonction dès leur nomination et le demeurent jusqu'à leur décès, démission, remplacement, radiation du tableau ou si démis de leur fonction. Toutefois, lorsqu'un membre du comité est absent ou empêché d'agir, il peut être remplacé par une personne nommée pour exercer ses fonctions.

Le comité tient environ cinq (5) séances par année d'une durée approximative de deux (2) heures au siège social auxquelles s'ajoutent environ 10 heures de travail de préparation.

Il s'agit d'une fonction bénévole. Toutefois, l'Ordre rembourse les frais de déplacement et ceux afférents.

En outre des fonctions, un membre du comité pourrait, au besoin, agir à titre d'inspecteur, laquelle est une fonction rémunérée à la visite.

Tout membre intéressé à soumettre sa candidature est prié de transmettre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à madame Nancy Dolan, adjointe administrative, par courriel à juridique@ocq.qc.ca **au plus tard le 10 décembre 2018 à 17 h.**